

Séance du 20 octobre 2023

Le 20 du mois d'octobre, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le .

Membres présents :

Madame Florence ZINS, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Cindy DANNENHOFFER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Tania LANG, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Sandrine BACH, Madame Patricia NIRRENGARTEN, Monsieur Vincent DERR, Monsieur Mathieu MATHIS, Madame Laure REICHL, Monsieur Henri CORDARY, Monsieur Michel BOTZUNG.

Membres absents :

Madame Marie-Jeanne SCHULLER,

Procurations :

Madame Marie-Jeanne SCHULLER donne procuration à Monsieur Michel BOTZUNG.

Secrétaire de séance : Madame Laure REICHL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 25 juillet 2023
2. Renouvellement des baux de chasse
 - a. Affectation du produit de la location de la chasse
 - b. Examen des demandes de réserve et d'enclave
 - c. Détermination de la consistance des lots de chasse
 - d. Définition du choix du mode de location
 - e. Agrément des candidatures à la location
 - f. Clauses particulières du Cahier des Charges de la Chasse Communale
 - g. Prix de la location
3. Maisons d'Assistant Maternels : résultats de la consultation des entreprises
4. Présentation de l'étude de faisabilité d'un projet d'installations photovoltaïques
5. Demandes de subvention
6. Divers
 - a. Préparation de la Veillée de Noël
 - b. Repas des Seniors
 - c. Travaux en cours

2023-07-42-Approbation du PV de la séance du 25 juillet 2023

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 25 juillet 2023. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du 25 juillet 2023.

2023-07-43-Renouvellement des baux de chasse

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

VU le Code de l'Environnement notamment ses articles L 426-2, L 429-18,

VU le décret n° 2008-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Séance du 20 octobre 2023

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-DDT-SERAF-UFS 9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle

VU l'avis de la commission consultative communale de la chasse en date du 18 octobre 2023 ;

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les points suivants :

A. Répartition du produit de la location de la chasse

Madame le Maire informe le conseil municipal des résultats de la réunion des propriétaires fonciers du 8 septembre 2023 en ce qui concerne la destination du produit de la location de la chasse communale.

Moins des 2/3 des propriétaires possédant moins des 2/3 de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

En effet, seulement 2 propriétaires sur les 700 propriétaires fonciers de la commune possédant au total 92 ares 46 m² sur un total de 983 ha 17 a 04 ca se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

Prend acte que le produit de la location de la chasse communale sera réparti chaque année entre les propriétaires fonciers de la commune pour la durée du bail, du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

B. Examen des demandes de réserves et enclaves

Madame le Maire soumet au conseil municipal les demandes de réserves et d'enclaves, ainsi que le compte rendu de la réunion de la commission consultative communale de la chasse réunie le 18 octobre 2023.

a) Dossier de Madame Monique CHALL

Le conseil municipal valide la demande de réserve et d'enclave de Madame CHALL.

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
14	16	152657
14	21	73097
14	70	8655
14	71	59999
TOTAL RESERVE		294408
ENCLAVE		
Section	Parcelle	Contenance
8	11	88975
14	15	933
14	17	1250
14	18	1440
14	20	3170
14	72	1558
14	89	6433
14	90	4071

Séance du 20 octobre 2023

TOTAL ENCLAVE		107830
---------------	--	--------

b) Dossier du Groupement Forestier Dirwiller représenté par Monsieur Pascal OBSTETAR

Le conseil municipal valide la demande de réserve suivante :

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
9	57	776806
9	58	2965
16	1	469
TOTAL RESERVE		780240

c) Dossier de Madame Eugénie VOGEL :

Le conseil municipal valide la demande de réserve portant pour une partie sur le ban de Petit-Réderching, et pour une partie sur les bans d'Enchenberg, et de Siersthal et représentant plus de 25 ha d'un seul tenant, soit pour la commune de Petit-Réderching :

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
10	2	9071

d) Dossier de Madame Adrienne MULLER :

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
16	83	25121
16	84	16876
16	85	123571
16	86	74229
16	91	3458
16	92	2296
16	93	4895
16	94	1404
17	48	2786
17	49	21441
17	50	28517
17	52	1076
17	61	18548
17	62	13319
17	63	186
17	64	1212
17	65	24030
K	139	1886
K	140	4443
K	162	58292
K	163	765

Séance du 20 octobre 2023

K	164	765
K	165	4684
K	167	51740
K	169	1370
K	170	1230
K	173	4960
K	246	1637
K	247	1769
K	248	1466
K	249	866
K	250	8204
K	252	2150
K	253	56024
K	254	1660
K	255	1640
K	256	17932
K	257	780
K	258	520
K	259	620
K	260	3895
K	261	605
K	262	2630
K	263	910
K	264	1590
K	265	820
K	266	19570
K	269	1020
K	270	3840
K	271	10975
K	273	740
K	274	1170
K	275	1020
K	276	1820
K	277	6330
K	279	2000
K	281	3515
K	282	291
K	283	31244
K	284	594
K	285	367
K	286	522
K	287	36940
K	288	18298
K	449	1960
K	450	890
TOTAL RESERVE		741924

Séance du 20 octobre 2023

ENCLAVE		
Section	Parcelle	Contenance
16	82	3833
16	90	3898
Forêt communale sur ban d'ENCHENBERG		
9	8	4000
10	7	60889
10	8	23272
TOTAL ENCLAVE		95892

Le conseil municipal, après vérification des documents fournis par Madame MULLER,

Constatant que les relevés de propriétés fournis permettent d'établir que les parcelles réservées sont la propriété de Madame MULLER, soit en nom propre, soit en sa qualité de gérant de la SCI HEILIGENBRONN ont une surface de 74 ha 19 a 24 ca

Considérant l'enclave constituée par la forêt communale de Petit-Réderching située sur le ban de la commune d'ENCHENBERG, sur la demande de réserve de Madame MULLER auprès de cette même commune,

Considérant que la commune de Petit-Réderching a fait une demande de réserve sur les parcelles cadastrées section 9 n° 1, 7, 9, et section 10 n° 7, 8 répertoriées par l'ONF sous les n° 1-2-3-4-5-6-7-8-9, situées sur le ban de la commune d'Enchenberg, afin de l'inclure dans le lot 1 soumis à la location,

Considérant l'intérêt cynégétique,

Considérant l'intérêt général de conserver une partie boisée apportant une plus-value au lot 1,

- Constate que les parcelles forestières communales ont une superficie totale de 46 ha 61 a 84 ca
- Constate que la demande d'enclave de Madame MULLER porte sur les parcelles section 10 parcelle n° 7 en totalité (parcelle forestière n° 1A), soit une surface de 1 ha 57 a et 96 ca, section 10 parcelle n° 8 (parcelle forestière n° 1B) en totalité, soit 2 ha 32 a et 72 ca, section 9, n° 8 (parcelle forestière n° 3) en partie, pour une surface d'environ 4 a,
- Propose de limiter l'enclave aux parcelles cadastrées section 10 n° 7 et 8 (parcelles forestières n° 1A et n° 1B) représentant une surface de 8 ha 41 a 61 ca,
- Valide les autres réserves sur le ban de Petit-Réderching.

e) Dossier de Monsieur Léon BACH

Le conseil municipal valide la demande de réserve portant pour une partie sur le ban de Petit-Réderching, et pour une partie sur le ban de Hottviller et représentant plus de 25 ha d'un seul tenant, soit pour la commune de Petit-Réderching :

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
14	1	69800
14	2	54420
14	3	26200
14	4	15655
14	5	9488
14	6	6865
TOTAL RESERVE		182428
ENCLAVE		

Séance du 20 octobre 2023

Section	Parcelle	Contenance
14	14	35644
TOTAL ENCLAVE		35644

f) Dossier du Groupement Forestier de la Frohmuhl représenté par Monsieur Charles MALMASSON

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
9	64	5102
9	65	5044
9	66	8678
9	67	216
9	68	4675
9	69	5567
9	70	2392
9	71	567
9	72	2721
9	73	957
9	74	564
9	75	199
9	76	1682
9	77	1159
9	81	8
9	82	42
9	87	599
9	95	1019
9	103	5701
9	111	13
9	120	203
9	121	737
9	122	17575
9	123	11250
10	1	294184
10	3	7307
10	4	2584
10	5	2439
10	15	513
10	16	807
10	17	1528
10	18	1768
10	21	945
10	22	1909
10	23	414
10	24	2974

Séance du 20 octobre 2023

10	25	3832
16	80	9435
16	81	5949
16	87	2100
16	88	3980
16	89	1160
TOTAL RESERVE		420498
ENCLAVE		
Section	Parcelle	Contenance
9	78	436
9	83	2800
9	84	86
9	88	6795
9	89	2208
10	9	1180
10	10	1494
10	19	396
10	20	985
TOTAL ENCLAVE		16380
ENCLAVE PARTIELLE		
Section	Parcelle	Contenance
16	83	ces parcelles figurent au plan, mais ne sont pas répertoriées dans la liste des enclaves partielles fournie par le réservataire
16	84	
16	85	
16	86	
TOTAL ENCLAVE		NON FOURNIE

Le conseil municipal :

Constatant que les parcelles enclavées partiellement figurant au plan fourni par le réservataire ne sont pas répertoriées dans la liste des parcelles jointe au dossier,

Constatant que les parcelles enclavées partiellement se situent sur la réserve de Madame Adrienne MULLER, Ferme de Heiligenbronn,

Constatant que les autres demandes d'enclave et les réserves sont fondées,

- Valide les demandes de réserve et d'enclave totale,
- Refuse les demandes d'enclaves partielles cadastrées section 16, n° 83, 84, 85, 86.

g) Dossier de Monsieur Charles MALMASSON

RESERVE		
Section	Parcelle	Contenance
8	47	1800
9	16	6226
9	19	168
9	21	400
9	23	2037
9	24	373

Séance du 20 octobre 2023

9	25	1850
9	34	445
9	36	1052
9	37	391
9	47	123
9	49	1545
9	53	1273
9	56	5224
14	23	1680
14	24	1324
14	30	4900
14	31	3842
14	39	1009
14	40	53700
14	51	14200
14	52	3361
14	53	7216
14	54	23888
14	55	699
14	56	2660
14	57	370
14	58	3978
14	59	86000
15	70	36048
15	87	2608
TOTAL RESERVE		270390
ENCLAVE		
Section	Parcelle	Contenance
9	17	2016
9	18	838
9	20	1236
9	22	401
9	26	362
9	28	413
9	29	796
9	30	739
9	31	693
9	32	663
9	33	519
9	35	412
9	38	691
9	39	240
9	40	270
9	41	814
9	42	880
9	44	487
9	45	120
9	46	111
9	48	126
9	50	564
9	51	770
9	52	383
9	54	1490
9	55	2993
14	34	380

Séance du 20 octobre 2023

14	35	48753
14	36	26807
14	37	12343
14	38	1146
14	49	1900
14	57	370
14	60	14472
14	61	32450
14	62	13359
14	63	5890
14	77	2580
15	68	17585
15	69	8040
TOTAL ENCLAVE		205102
ENCLAVES PARTIELLES		surfaces non fournies
8	46	non fournie
9	15	non fournie
14	22	non fournie
14	41	non fournie
14	42	non fournie
14	43	non fournie
14	32	non fournie
14	33	non fournie
14	41	non fournie
14	44	non fournie
14	50	non fournie
14	64	non fournie
14	65	non fournie
14	66	non fournie
14	71	non fournie
15	65	non fournie
15	66	non fournie
15	85	non fournie
15	88	non fournie

Le conseil municipal valide la réserve et les enclaves totales. Les enclaves partielles sont acceptées, hormis les parcelles cadastrées section 14, n° 64, 65, 66 et 71 et section 15 parcelles 65 et 66, qui figurent au-delà du chemin séparant les enclaves totales des enclaves partielles, afin de créer une limite naturelle facilement identifiable sur le terrain.

C. Détermination de la consistance des lots de chasse

Madame le Maire rappelle les surfaces et les limites des lots lors de la période précédente et propose de reconduire les limites des lots de la même manière, en déduisant les réserves et enclaves retenues dans le point précédent.

Après délibération, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de définir les lots de chasse comme suit :

Lot n° 1

Surface estimée à 416 ha environ, après déduction des réserves et enclaves totales, dont 39.42 ha de forêt.

Périmètre du lot

Séance du 20 octobre 2023

Le lot 1 est situé sur les sections cadastrées n° 2, 3, 5, 11, 12, 13, 14, au nord d'une ligne partant de la rue de Strasbourg, côté Rohrbach-lès-Bitche, longeant ensuite le côté nord de la rue de la Gare, la rue de la Colline, la rue de la Chapelle, la rue des Tilleuls, la rue Sainte-Croix, la rue de Hottviller, jusqu'à la limite du ban communal et rejoint par la rue du Niedeck, Sannersroth, jusqu'à la chasse réservée de Madame Monique CHALL et de Monsieur Léon BACH.

Lot n° 2

Surface estimée à 375 ha environ, dont 25 ha de forêt environ, après déduction des réserves et enclave totales.

Périmètre du lot

Le lot 2 est situé sur les sections cadastrées n° 2, 3, 4, 5 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17 et K, au sud d'une ligne partant de la rue de Strasbourg côté Rohrbach-lès-Bitche, longeant ensuite le côté nord de la rue de la Gare, la rue de la Colline, la rue de la Chapelle, la rue des Tilleuls, la rue Sainte-Croix, la rue de Hottviller, jusqu'à la limite du ban communal et rejoint par la rue du Niedeck, Sannersroth, la chasse réservée de la société de chasse Ecologie et Nature, jusqu'à la limite du ban communal vers Hottviller et Siersthal en longeant les limites du ban communal côté sud, sections 8, 9, 10 et 16, longe la chasse réservée de Madame Adrienne MULLER, jusqu'au lieudit cadastré section K « an der Hollerwiese » remonte le long de la limite du ban communal de Rohrbach-lès-Bitche jusqu'à la rue de Strasbourg section 6.

D. Définition du choix du mode de location

Madame le Maire informe le conseil que les locataires sortants ont demandé la reconduction du bail par convention de gré à gré et ont fait valoir leur droit de priorité en cas d'adjudication.

Après examen des deux dossiers de candidatures :

Considérant que, durant le bail précédent, les locataires sortants ont parfaitement géré leurs lots de chasse dans le respect du cahier des charges,

Considérant l'avis de la commission consultative communale de la chasse en date du 18 octobre 2023,

Considérant que les surfaces des lots de chasse ne sont pas connues avec exactitude à ce jour et que les locataires ont accepté la reconduction du bail par convention de gré à gré, aux conditions financières identiques ou inférieures aux baux précédents, avec mention expresse que la superficie des lots fera l'objet d'un avenant, dès connaissance de la surface exacte soumise à la location,

- DECIDE à l'unanimité la reconduction des baux par conventions de gré à gré, avec mention d'une clause spécifique précisant qu'un avenant sera établi pour déterminer la surface et le prix exacts des lots concernés.

E. Agrément des candidatures à la location

Monsieur le Maire soumet au conseil les dossiers de candidature à la location.

Le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité de valider les dossiers de candidatures à la location :
 - Dossier de Monsieur Joseph COLLIN domicilié 8, rue de la Colline à PETIT-REDERCHING, pour le lot 1,
 - Dossier de la société de Chasse Ecologie et Nature, représentée par Monsieur Charles MALMASSON, domicilié 4, rue des Aulnes à SARREGUEMINES pour le lot 2.

Séance du 20 octobre 2023

F. Clauses particulières du Cahier des Charges de la Chasse Communale

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Yvon PETIT. Monsieur PETIT insiste sur la nécessité d'une rencontre annuelle avec les locataires de la chasse, afin de faire le point sur la gestion des lots de chasse. Aucune clause particulière n'est rajoutée au Cahier des Charges des Chasses Communales.

G. Prix de la location

Madame le maire expose :

Monsieur MALMASSON, locataire du lot n° 2, demande, par courriel du 7 juillet 2023, la réduction du prix de location car, selon lui « il semblerait normal, que dans un souci d'équité, le prix à l'hectare du lot 2 soit aligné ou approché de celui du lot 1, dans la mesure où les deux lots bénéficient de caractéristiques cynégétiques à peu près équivalentes ».

Monsieur COLLIN souhaite également une réduction du prix.

Les propriétaires fonciers qui se sont réservé le droit de chasse ne bénéficient pas de la répartition du produit de la chasse dans la limite de leur réserve privée de chasse ; ils seront néanmoins tenus de verser une indemnité calculée proportionnellement au prix de location de la chasse sur le ban communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que les surfaces des lots de chasse ne sont pas connues à ce jour,
Considérant que les locataires sortants ont demandé la reconduction des baux par conventions de gré à gré, avec diminution du prix,
Considérant les réserves et enclaves,

Décide par 14 voix :

- De maintenir les prix fixés lors du bail précédent, à savoir :
 - o Lot 1 : 2 210 euros
 - o Lot 2 : 3 976 euros
- De déterminer la superficie des lots dans une séance ultérieure, après calcul de la contenance des enclaves partielles ;
- De fixer le montant des indemnités dues par les propriétaires réservataires en fonction du prix moyen à l'hectare ainsi déterminé.

Monsieur Henri CORDARY s'abstient.

2023-07-44-Maisons d'Assistants Maternels : résultats de la consultation des entreprises

Nomenclature acte : 1.1 Marchés publics

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal dans sa délibération du 29 mai 2020 prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Marché de travaux Maisons d'Assistant Maternels

Les travaux de désamiantage sont terminés et les appels d'offres sont clôturés.

Madame le Maire précise que, par suite d'une erreur dans le Diagnostic Amiante Avant Travaux, réalisé par la société APAVE, des travaux complémentaires de désamiantage ont été nécessaires, pour un montant de 13 164 euros TTC. Après négociation, le diagnostiqueur a accepté de prendre à sa charge une partie des travaux, à hauteur de 5 825 €.

38 entreprises ont répondu pour les 12 lots mis en concurrence.

Séance du 20 octobre 2023

S'agissant d'un marché public sous forme de procédure adaptée ouverte, les négociations ont été conduites avec les entreprises. L'analyse des offres par le maître d'œuvre donne les résultats suivants :

N° ordre	Objet du marché	LOT	ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T.	Nouvelle offre après négociation
2023-02	Terrassement VRD	1	GREBIL RENE	41 786.00 €	39 278.84 €
2023-03	Démolition Gros-œuvre MAM	2	GREBIL RENE	99 992.00 €	
2023-04	Charpente couverture Zinguerie	3	CCM	85 090.33 €	
2023-05	ITE enduit de façade	4	SE GUNAY	65 112.50 €	
2023-06	Menuiserie extérieure fermeture	5	FENETRES SCHMITT	100 571.56 €	
2023-07	Chauffage ventilation	6	SCHAEFER NICOLAS	105 905.50 €	105 000.00 €
2023-08	Sanitaire plomberie	7	SCHAEFER NICOLAS	34 915.00 €	34 915.00 €
2023-09	Electricité	8	STARCK ELECTRICITE	52 343.46 €	
2023-10	Plâtrerie-faux plafonds	9	MP BATIMENT	39 978.88 €	
2023-11	Revêtements de sol faïence murale	10	MULTI-SERVICES	24 275.28 €	
2023-12	Menuiserie intérieure mobilier signalétique	11	MENUISERIE JUNG	67 499.00 €	66 824.01 €
2023-13	Revêtement mural peinture intérieure	12	HORNBERGER	15 138.79 €	

2023-07-45-Présentation de l'étude de faisabilité d'un projet d'installations photovoltaïques

Nomenclature acte : 8.8 Environnement

Madame le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre de la convention signée avec MOSELLE AGENCE TECHNIQUE.

2023-07-46-Demandes de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire soumet au conseil les demandes de subvention suivantes :

- Demande de prise en charge du transport scolaire pour la sortie prévue au col de la Schlucht,
- Amicale des secrétaires de mairie, du personnel administratif des Mairies et des structures intercommunales du Pays de Bitche

Le conseil municipal, après délibération, décide par 14 voix d'allouer les subventions suivantes :

Prise en charge totale des frais de transport pour la sortie prévue au Col de la Schlucht par l'école élémentaire.

2023-07-47-Divers

Droit de Préemption Urbain

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes du Pays de Bitche, titulaire du droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753522B0008** portant sur l'immeuble **cadastré section 7 parcelle n° 4, rue d'Enchenberg ;**

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753522B0009** portant sur l'immeuble **cadastré section 2 parcelle n° 312, 2 rue Sainte Croix ;**

Séance du 20 octobre 2023

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DPU 05753522B0010 portant sur l'immeuble **cadastré section 4 parcelle n° 2, 7a rue de la Colline.**

Préparation de la Veillée de Noël

Discussion autour des préparatifs de la Veillée de Noël.

Repas des Seniors

La date du repas est fixée au 14/01/2024.

Travaux en cours

Monsieur PETIT fait le point sur l'avancée des différents projets : voirie Rue des Roses, Rue de la Paix et rue Notre Dame, rénovation de l'éclairage public.

Bornes électriques

Madame le Maire propose de réviser les tarifs des bornes électriques qui sont actuellement peu attractifs, en supprimant le tarif au temps de charge. Madame Patricia NIRRENGARTEN est contre.

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe

Madame le Maire informe que la compétence assainissement exercée jusqu'à présent par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la BICKENALBE est désormais transférée à la Communauté de Communes du Pays de Bitche, par arrêté préfectoral du 26 septembre 2023.

Table des matières

2023-07-42-Approbation du PV de la séance du 25 juillet 2023	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
2023-07-43-Renouvellement des baux de chasse	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
A. Répartition du produit de la location de la chasse	2
B. Examen des demandes de réserves et enclaves	2
C. Détermination de la consistance des lots de chasse	9
D. Définition du choix du mode de location	10
E. Agrément des candidatures à la location.....	10
F. Clauses particulières du Cahier des Charges de la Chasse Communale	11
Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Yvon PETIT. Monsieur PETIT insiste sur la nécessité d'une rencontre annuelle avec les locataires de la chasse, afin de faire le point sur la gestion des lots de chasse. Aucune clause particulière n'est rajoutée au Cahier des Charges des Chasses Communales.	11
G. Prix de la location.....	11
2023-07-44-Maisons d'Assistants Maternels : résultats de la consultation des entreprises .	11
Marché de travaux Maisons d'Assistant Maternels	11
2023-07-45-Présentation de l'étude de faisabilité d'un projet d'installations photovoltaïques	12
2023-07-46-Demandes de subvention.....	12
2023-07-47-Divers.....	12

Séance du 20 octobre 2023

Droit de Prémption Urbain..... 12

Suivent les signatures au registre

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Emargement
Madame	ZINS	Florence	Maire	
Madame	REICHL	Laure	Secrétaire	